

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

InVS
Institut de veille sanitaire

Décision n° 108-DG-2015 du 1^{er} septembre 2015 portant délégation de signature du directeur général de l'Institut de veille sanitaire au directeur du service des ressources humaines (SRH)

NOR : AFSX1530959S

Le directeur général de l'Institut de veille sanitaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1413-2 et suivants et R. 1413-12;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination du directeur général de l'Institut de veille sanitaire - M. BOURDILLON (François);

Vu la décision n° 21-DG-2015 du 2 février 2015 portant nomination du directeur général adjoint de l'Institut de veille sanitaire - M. METTENDORFF (Martial);

Vu la décision n° 41-DG-2015 du 2 février 2015 portant délégation de signature du directeur général de l'Institut de veille sanitaire à la directrice par intérim du service des ressources humaines - Mme MONTARRY (Marie-Julie);

Vu le contrat de travail du 5 août 2015 portant engagement à durée indéterminée de M. AMAUDRY (Éric) en qualité de directeur du service des ressources humaines à compter du 1^{er} septembre 2015,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. AMAUDRY (Éric), directeur du service des ressources humaines, à effet de signer, au nom du directeur général de l'Institut de veille sanitaire, les décisions relatives aux avancements d'échelon, au temps de travail des agents, celles relatives aux stagiaires ainsi que les actes relatifs à la formation et à la paie des agents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur général et du directeur général adjoint, délégation de signature est donnée à M. AMAUDRY (Éric), directeur du service des ressources humaines, à effet de signer, au nom du directeur général de l'Institut de veille sanitaire, toutes décisions dans la limite des attributions de ce service.

Article 3

La présente décision prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2015.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} septembre 2015.

Le directeur général,
F. BOURDILLON